

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B), 1969-1970**

[Traduction]

L'hon. C. M. Drury (président du conseil du Trésor) présente un message, dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le Budget supplémentaire (B) de l'année financière se terminant le 31 mars 1970, qui est renvoyé au comité des subsides.

[Plus tard]

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 59 du Règlement, je propose, appuyé par l'honorable M. Drury:

Conformément aux dispositions du paragraphe 15 de l'article 58 du Règlement, que le budget supplémentaire B pour l'année se terminant le 31 mars 1970, déposé aujourd'hui à la Chambre, soit déferé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

(La motion est adoptée.)

**L'ASSURANCE-CHÔMAGE**

DÉCLARATION RELATIVE À LA SITUATION AU BUREAU DE TORONTO

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Lundi, monsieur l'Orateur, sur la suggestion du député de Prince Edward-Hastings et du député de Greenwood, j'ai consenti à faire une déclaration à la Chambre aujourd'hui afin de déterminer si les demandes de prestations d'assurance-chômage faites dans la région de Toronto subissaient des retards. Selon le député de Prince Edward-Hastings, ces retards seraient dus à l'accroissement rapide du chômage dans cette région, tandis que le député de Greenwood s'inquiétait des longs retards et des files d'attente au bureau de Toronto. Il a suggéré des mesures spéciales, par exemple, du personnel supplémentaire et plus d'interprètes.

La réponse que m'a fournie la Commission d'assurance-chômage est longue et très détaillée. Étant donné que les crédits de la Commission seront soumis sous peu au comité approprié, j'aimerais réserver cette longue déclaration jusqu'à ce moment. Cependant, il serait juste, je pense, pour ces deux députés que je leur fasse part brièvement d'une partie du contenu de cette déclaration.

La Commission d'assurance-chômage a indiqué que durant les mois d'hiver le volume des prestations d'assurance-chômage avaient tendance à augmenter par suite des licenciements saisonniers dans de nombreuses entre-

prises. Comme il s'agit d'un phénomène périodique, la Commission d'assurance-chômage organise sa tâche en conséquence et on aurait tort de croire que la Commission est prise au dépourvu par une tâche accrue chaque hiver. Depuis janvier 1970 il y a eu à peine 700 demandes de plus par rapport aux mois correspondants de l'an dernier. Il y a eu un peu plus de 8,000 demandes effectives supplémentaires. Afin de tenir compte de cet accroissement du volume du travail, la Commission d'assurance-chômage a ajouté à son personnel ordinaire de 330 employés un effectif supplémentaire de 130 employés saisonniers, c'est-à-dire environ 50 de plus que l'an passé.

Le représentant de Greenwood a souligné combien il était gênant et dur pour les gens d'avoir à prendre leur place dans des queues interminables devant les guichets de la Commission d'assurance-chômage. Afin de réduire les longues files d'attente, la Commission a mis en place récemment un service téléphonique supplémentaire grâce auquel les gens n'auront plus à se rendre jusqu'aux guichets, ce qui leur causait parfois bien des dérangements. Il y a actuellement 16 lignes téléphoniques réservées aux seuls appels de l'extérieur et 10 lignes supplémentaires réservées aux communications vers l'extérieur, établies pour recueillir des renseignements. Il y a, par ailleurs, 80 autres téléphones dans le bureau de Toronto. Il est peut-être intéressant de noter que le nombre total des renseignements demandés par téléphone a été moindre au cours de ce mois de janvier-ci qu'il y a un an.

Pour ce qui est des files d'attente, les députés se rappellent sans doute qu'avant que la CAC n'ait inauguré son service par courrier, les bureaux de l'agglomération de Toronto recevaient quotidiennement de 6,000 à 7,000 visiteurs, ce qui occasionnait des queues qui se prolongeaient dans la rue et jusqu'aux carrefours. A présent, grâce au service par la poste, les bureaux reçoivent au maximum de 500 à 600 personnes par jour, c'est-à-dire environ de 70 à 80 par heure. La semaine dernière, lorsqu'un photographe de journal s'est présenté au bureau pour photographier les gens qui faisaient la queue, il est reparti sans prendre de photos, car il y avait à peine une dizaine de personnes qui attendaient et il a trouvé que cela ne mettait pas suffisamment en lumière cet état de choses comme il l'aurait voulu.

Les formules à remplir par les requérants ont été bien améliorées et plus de la moitié des questions qu'elles comportent servent à identifier l'intéressé. En outre, la Commission vient de revoir un grand nombre de modèles de lettres pour que le libellé en soit moins

[M. Caouette.]